



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

14 EXT.COM

WHC/20/14EXT.COM/4

Paris, 27 octobre 2020

Original : anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quatorzième session extraordinaire

Réunion en ligne

2 novembre 2020, 12h00-15h00

**Point 4 de l'ordre du jour provisoire : Dates de la 44^e session du Comité du
patrimoine mondial**

RÉSUMÉ

Ce document est présenté en vue des discussions qui seront menées pendant la 14^e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial concernant la tenue de la 44^e session du Comité du patrimoine mondial.

Projet de décision : 14 EXT.COM 4, voir point II.

I. CONTEXTE

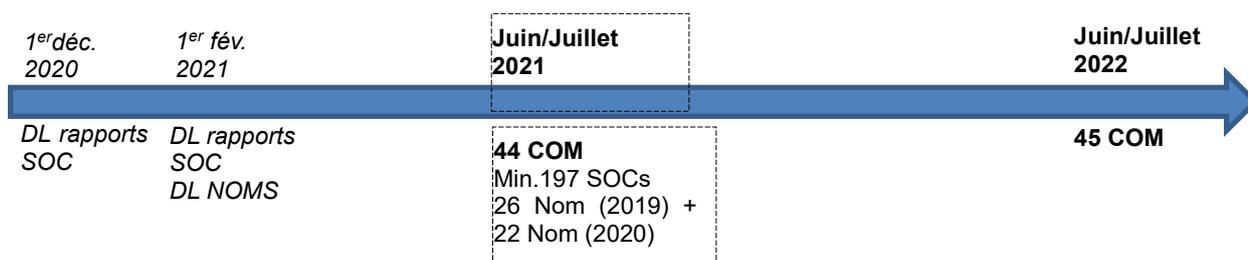
1. La pandémie de COVID-19 est un défi pour la gouvernance mondiale et l'UNESCO. Ses États membres ont dû s'adapter aux circonstances exceptionnelles de cette crise globale et de ses impacts sur la mise en œuvre des programmes et activités. Les gouvernements ont dû mettre en place un confinement général sur plusieurs semaines ou des restrictions sur les déplacements à une échelle sans précédent, avec 96% de toutes les destinations à travers le monde sous restrictions totales ou partielles depuis la fin du mois de janvier 2020.
2. A la suite de leur décision unanime en avril 2020 de repousser la 44^e session du Comité du patrimoine mondial à une date ultérieure, du fait de la situation qui prévaut dans le monde, les membres du Bureau de la 44^e session ont été consultés le 31 août 2020 par écrit par le Président du Comité du patrimoine mondial sur la détermination des dates pour la 44^e session.
3. Une Réunion d'information pour toutes les Délégations permanentes auprès de l'UNESCO concernant la 44^e session du Comité du patrimoine mondial a également été organisée par le Secrétariat le 30 septembre 2020.
4. Par la suite, une réunion en ligne du Bureau s'est tenue le 16 octobre 2020, au cours de laquelle il a considéré que les conditions pour tenir une session du Comité du patrimoine mondial en 2020 n'étaient pas réunies et a suggéré que le Comité du patrimoine mondial se réunisse dès que possible en session extraordinaire afin de décider des dates de la 44^e session.
5. Le présent document contient en Annexe 1 une proposition dénommée « 44^e session élargie (Option 5) » qui découle des différents aspects des quatre options relatives à la 44^e session du Comité du patrimoine mondial présentées durant la Réunion d'information susmentionnée (voir Annexe 2). Cette proposition a été élaborée afin de prendre en compte un certain nombre de commentaires et questions émanant des États parties ; elle tire parti des avantages des différentes possibilités qui avaient été envisagées.

II. Projet de décision : 14 EXT.COM 4

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/20/14.EXT.COM/4,
2. Rappelant les circonstances exceptionnelles et extrêmes qui ont prévalu en 2020 du fait de la pandémie mondiale de COVID-19,
3. Rappelant également la décision **44.COM/BUR.1.3** par laquelle le Bureau de la 44^e session du Comité du patrimoine mondial, prenant en compte la situation sanitaire qui prévaut dans le monde, y compris les restrictions sur les déplacements, a considéré que les conditions pour tenir une session du Comité du patrimoine mondial en 2020 n'étaient pas réunies,
4. Décide de tenir

44^e SESSION « ÉLARGIE » DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL (Option n°5)



Raisonnement :

La 44^e session « élargie » du Comité du patrimoine mondial implique la tenue d'une seule session du Comité en 2021.

Sous cette option :

- **Les points** de l'ordre du jour de la 44^e session et les points déjà prévus pour 2021 seraient traités conjointement.
- **Le nombre de points** pour examen ne doublerait pas en comparaison avec une session ordinaire car la période de rapport couverte pour les points réguliers/récurrents serait élargie d'une à deux années sans document supplémentaire (voir le tableau ci-dessous).
- **Durée** : La session serait prolongée de deux ou trois jours.
- **Coûts** : En se basant sur la durée plus longue de la session et un ordre du jour renforcé, les coûts en seraient augmentés pour le pays hôte, les participants et le Secrétariat (comme cela est le cas pour l'option 3), tout en restant plus efficient que l'option 4 (laquelle impliquerait deux sessions dans une même année).
- **Le nombre de rapports SOC** augmenterait mais ne doublerait pas.
 - Pour le processus de rapport sur l'état de conservation, cette option impliquerait que les rapports prévus pour examen en 2020 seraient examinés en 2021, conjointement avec ceux déjà prévus pour 2021.
- **Le nombre de propositions d'inscription** :
 - Pour le processus de proposition d'inscription, cette option impliquerait que les propositions d'inscription prévues pour examen en 2020 seraient examinées en 2021, conjointement avec celles déjà prévues pour examen en 2021 (au moins pour celles dont la mission d'évaluation a pu se tenir, à moins que le Comité en décide autrement).

Avantages de la 44^e session « élargie » :

- Le scénario d'une 44^e session élargie permettrait le rétablissement des cycles statutaires pour les propositions d'inscription et les rapports d'état de conservation à partir de 2021.
- Cette option permettrait également de limiter le nombre d'articles suspendus du Règlement intérieur.
- La 45^e session du Comité serait tenue en 2022 avec un ordre du jour décidé par le Comité à la fin de la 44^e session élargie en 2021.
- Le Bureau de la 45^e session serait élu à la fin de la 44^e session élargie en 2021.
- Une telle 44^e session élargie est proposée sur une base absolument exceptionnelle en raison de la situation sans précédent de la pandémie de COVID-19.
- Les modalités de la 44^e session élargie sont mises en place dans le contexte particulier de cette session et ne peuvent créer un quelconque précédent pour l'avenir.

Tableau – Proposition d'ordre du jour provisoire pour la 44^e session élargie

44 ^e session (ordre du jour provisoire 2020 déjà adopté)	45 ^e session (ordre du jour provisoire proposé pour 2021)	44 ^e session élargie (ordre du jour provisoire proposé pour 2021)
1. Séance d'ouverture	<i>idem</i>	<i>idem</i>
2. Admission des Observateurs	<i>idem</i>	<i>idem</i>
3A. Adoption de l'ordre du jour	<i>idem</i>	<i>idem</i>
3B. Adoption du calendrier	<i>idem</i>	<i>idem</i>
4. Rapport du Rapporteur de la 43 ^e session du Comité du patrimoine mondial (Bakou, 2019)	4. Rapport du Rapporteur de la 44 ^e session	4. Rapport du Rapporteur de la 43 ^e session
5A. Rapport du Centre du patrimoine mondial sur ses activités et sur la mise en œuvre des décisions du Comité du patrimoine mondial	<i>idem</i>	<i>idem</i> (rapport sur 2 ans)
5B. Rapport des Organisations consultatives	<i>idem</i>	<i>idem</i> (rapport sur 2 ans)
5C. Rapport d'avancement sur la Priorité Afrique, développement durable et patrimoine mondial	<i>idem</i>	<i>idem</i> (rapport sur 2 ans)
	5D. La Convention du patrimoine mondial et le développement durable	<i>idem</i>
6. Suivi de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et Rapport d'avancement sur les centres de catégorie 2 associés au patrimoine mondial	<i>idem</i>	<i>idem</i> (rapport sur 2 ans)
7. État de conservation des biens du patrimoine mondial	<i>idem</i>	<i>idem</i>
7A. État de conservation de biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril (Total : 53 rapports SOC + 3 décisions générales)	<i>idem</i> (Total : +/- 53 rapports SOC + 3 décisions générales)	<i>idem</i> (Total : 53 rapports SOC + 3 décisions générales)
7B. État de conservation de biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (Total : 118 rapports SOC)	<i>idem</i> (Total : 79 rapports SOC min.)	<i>idem</i> (Total : 197 rapports SOC min.)
7C. Projet de mise à jour du document d'orientation sur l'impact du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial		7C. Projet de mise à jour du document d'orientation sur l'impact du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial
8. Processus de propositions d'inscription	<i>idem</i>	<i>idem</i>
8A. Listes indicatives des États parties	<i>idem</i>	<i>idem</i>
8B. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial (Total : 26 propositions d'inscription)	<i>idem</i> (Total : 22 propositions d'inscription max.)	<i>idem</i> (Total : 26 propositions d'inscription pour 44 COM + 22 propositions d'inscription max initialement prévues pour 2021)
8C. Mise à jour de la Liste du patrimoine mondial et de la Liste du patrimoine mondial en péril	<i>idem</i>	<i>idem</i>
8D. Clarifications des limites et des superficies des biens par les États parties	<i>idem</i>	<i>idem</i> (reçues sur 2 ans)
8E. Examen et adoption des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle	<i>idem</i>	<i>idem</i> (reçues sur 2 ans)
9A. Processus en amont	<i>idem</i>	<i>idem</i>

44^e session (ordre du jour provisoire 2020 déjà adopté)	45^e session (ordre du jour provisoire proposé pour 2021)	44^e session élargie (ordre du jour provisoire proposé pour 2021)
10A. Rapport sur les résultats du troisième cycle de l'exercice du Rapport périodique dans les Etats Arabes		<i>idem (ARB)</i>
	10A. Rapport sur les résultats du troisième cycle de l'exercice du Rapport périodique en Afrique	<i>idem (AFR)</i>
	10B. Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du/des Plan(s) d'action pour le deuxième cycle de Rapports périodiques pour les autres régions	<i>idem</i>
10B. Rapport d'avancement sur le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques dans les autres régions	<i>idem</i>	<i>idem</i>
11. Suivi des recommandations des évaluations et audits sur les méthodes de travail et résultats du Groupe de travail ad-hoc	<i>idem</i>	<i>idem</i>
12. Révision des Orientations	<i>idem</i>	<i>idem</i>
13. Assistance internationale	<i>idem</i>	<i>idem</i>
14. Présentation des comptes finaux du Fonds du patrimoine mondial pour 2018-2019, mise en œuvre du Fonds du patrimoine mondial au titre de l'exercice biennal 2020-2021 et suivi de la Décision 43 COM 14	14. Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2020-2021, proposition budgétaire du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice biennal 2022-2023 et suivi de la décision 44 COM 14	14. Présentation des comptes finaux du Fonds du patrimoine mondial pour 2018-2019, Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2020-2021, proposition budgétaire du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice biennal 2022-2023 et suivi de la décision 43 COM 14
15. Questions diverses	<i>idem</i>	<i>idem</i>
16. Élection du Président, des Vice-présidents et du Rapporteur de la 45 ^e session du Comité du patrimoine mondial	16. Election pour la 46 ^e session	16. Election pour la 45 ^e session
17. Ordre du jour provisoire de la 45 ^e session du Comité du patrimoine mondial	17. Ordre du jour provisoire de la 46 ^e session	17. Ordre du jour provisoire de la 45 ^e session
18. Adoption des décisions	<i>idem</i>	<i>idem</i>
19. Séance de clôture	<i>idem</i>	<i>idem</i>
= 31 points	= 32 points	= 34 points

OPTIONS POUR LA TENUE DE LA 44^e ET 45^e
SESSION DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

I. CONTEXTE

Suite à la lettre du Président datée du 1er avril 2020, les membres du Bureau sont unanimement parvenus à la décision de repousser la 44^e session du Comité du patrimoine mondial à une date ultérieure.

Du fait des conditions prévalant à travers le monde, les membres du Bureau ont été consultés par le Président du Comité du patrimoine mondial le 31 août 2020 pour déterminer les dates de la 44^e session.

Afin d'assister les membres du Bureau / Comité dans leurs discussions sur ce sujet, le Secrétariat a préparé un résumé des options possibles pour la tenue de la 44^e session du Comité du patrimoine mondial ainsi qu'une vue d'ensemble de leurs conséquences / implications.

NB. Dans les diagrammes ci-dessous :

SOC = Rapports sur l'état de conservation

NOM = Dossiers de proposition d'inscription

DL rapports SOC = date limite pour la réception des Rapports sur l'état de conservation émanant des Etats parties

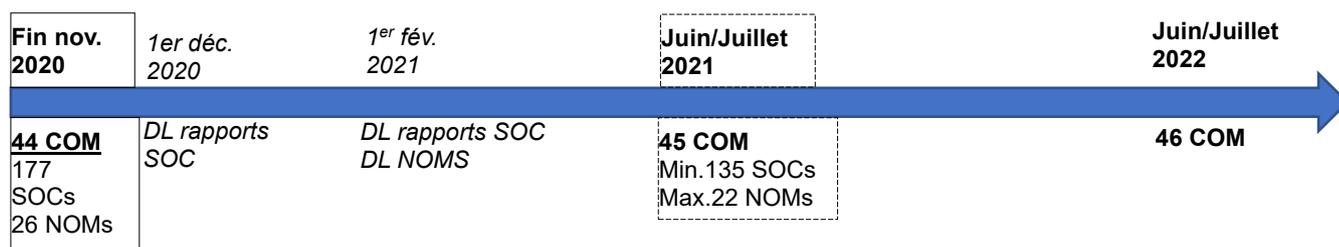
DL NOMs = date limite pour la réception des Dossiers de proposition d'inscription émanant des Etats parties

Min. = minimum

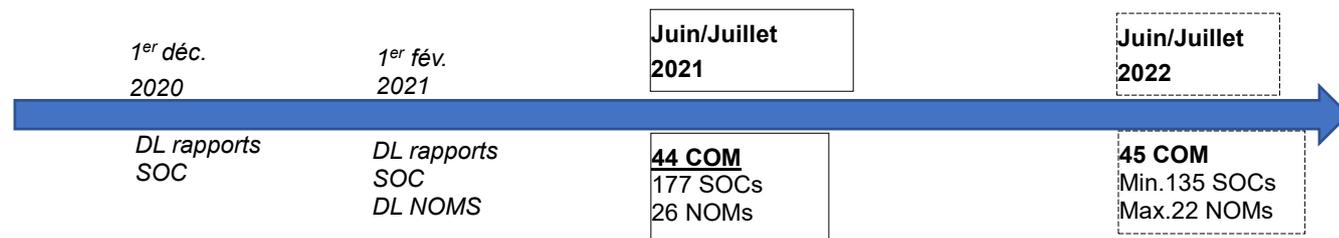
Max. = maximum

II. OPTIONS

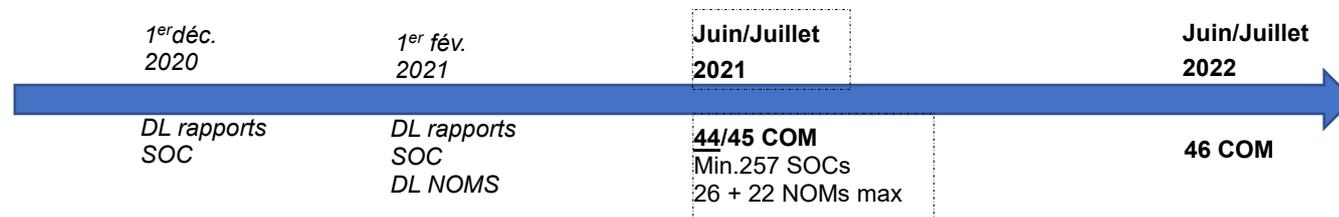
OPTION 1: 44 COM en 2020 (option non retenue par la majorité des membres du Bureau lors des consultations)



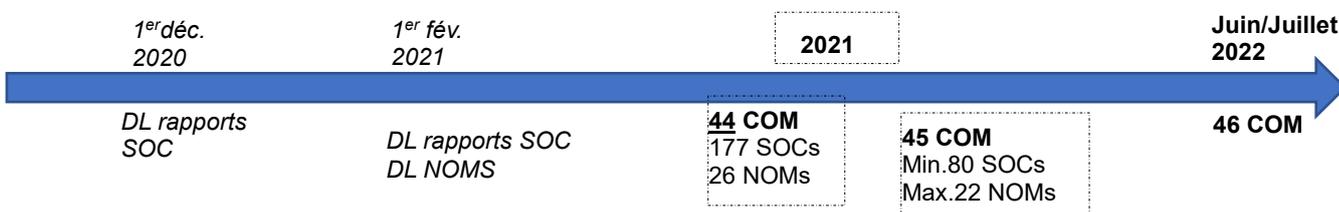
OPTION 2: 44 COM en 2021 (décalage d'un an pour toutes les réunions du COM à partir de 2021)



OPTION 3: 44/45 COM en 2021 (réunions 44 et 45 COM combinées en une seule en 2021, retour au cycle normal en 2022)



OPTION 4: 44 + 45 COM en 2021 (réunions 44 et 45 COM tenues consécutivement en 2021, retour au cycle normal en 2022)



NOTES SUR LES OPTIONS

Option 1 : 44^e session tenue fin novembre/début décembre 2020, et 45^e session tenue en juin/juillet 2021 *(option non retenue par la majorité des membres du Bureau lors des consultations)*

Cette option n'a pas d'impact sur le cycle des propositions d'inscription.

Pour le processus SOC, une conséquence majeure serait qu'une session se terminant fin novembre/début décembre 2020 ne serait pas en mesure de demander des rapports aux Etats parties pour la date limite statutaire du 1^{er} février 2021, particulièrement pour les biens déjà inscrits, ou devant être inscrits pendant cette session, sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Option 2 : 44^e session tenue en juin/juillet 2021, et 45^e session tenue en juin/juillet 2022

Pour le processus SOC, cette option impliquerait que les rapports prévus pour 2020 seraient examinés en 2021, et ceux prévus pour 2021 ne le seraient qu'en 2022.

Cette option comporterait également un changement dans le cycle de proposition d'inscription comme suit :

- Les propositions d'inscription reçues au 1^{er} février 2019 seraient examinées en 2021 (au lieu de 2020 comme prévu initialement) ;
- Les propositions d'inscription reçues au 1^{er} février 2020 seraient examinées en 2022 (au lieu de 2021 comme prévu initialement).

Un tel changement dans le cycle des propositions d'inscription impliquerait une suspension du paragraphe 168 des Orientations relatif au calendrier pour les propositions d'inscription.

Option 3 : 44^e session et 45^e session conjointes en juin/juillet 2021

Sous cette option, les points à l'ordre du jour des 44^e et 45^e sessions seraient traités conjointement et la session conjointe étendue d'un ou deux jours. Comme illustré dans la partie III ci-dessous (tableau 1), le nombre de points pour examen ne doublerait pas comparé à une session régulière, étant donné que la période de rapport pour les points réguliers / récurrents serait simplement étendue d'une à deux années sans documents additionnels. Cependant, le nombre de rapports SOC augmenterait. Par ailleurs, le nombre de propositions d'inscription pour examen serait plutôt similaire à ce qu'il avait été dans le passé.

Il pourrait également être proposé au Comité qu'un certain nombre de points soient recommandés pour adoption sans débats (comme c'est déjà le cas pour au moins 75% des rapports SOC annuels, et comme c'est aussi la pratique au Conseil exécutif de l'UNESCO).

Cette option 3 est la seule qui permettrait le rétablissement du cycle régulier pour les propositions d'inscription. Néanmoins, il convient de noter que les Organisations consultatives pourraient ne pas être en mesure d'évaluer l'ensemble des propositions d'inscription reçues au 1^{er} février 2020 au vu des conditions prévalant à travers le monde. Ainsi, une décision du Comité pourrait être requise sur le principe d'un examen des propositions d'inscription, compte tenu du fait qu'elles pourraient ne pas être toutes prêtes pour examen.

Etant donné qu'actuellement le mandat du Bureau s'achève à la fin de la 44^e session (voir la décision **43 COM 16**), l'option 3 nécessiterait également que le Comité décide lors de sa session extraordinaire s'il souhaite prolonger le mandat du Bureau de la 44^e session jusqu'à la fin de la 45^e session.

Option 4 : 44^e session et 45^e sessions tenues consécutivement en 2021

Sous cette option, les points à l'ordre du jour des 44^e et 45^e sessions seraient traités séparément et consécutivement. La 45^e session se tiendrait après la 44^e session ; sa date et son emplacement seraient décidés par le Comité lors de sa 44^e session.

Comme illustré dans la partie III ci-dessous (tableau 2), l'ordre du jour de la 44^e session serait celui déjà adopté par la 43^e session en 2019, avec des périodes de rapports étendues d'une à deux années pour un certain nombre de points. L'ordre du jour de la 45^e session inclurait :

- les points relatifs à la tenue d'une session ordinaire (adoption de l'ordre du jour et du calendrier, rapport du Rapporteur, etc.) ;
- les points que le Comité, lors de ses précédentes sessions, a demandé pour examen à sa 45^e session, y compris les rapports SOC (sous-point 7B seulement, étant donné que les rapports pour les biens sur la Liste en péril (sous-point 7A) seraient examinés à sa 46^e session en 2022) ;
- les propositions d'inscription prévues pour examen à sa 45^e session.

III. ORDRES DU JOUR PROVISOIRES

Le tableau suivant présente les ordres du jour provisoires des 44^e et 45^e sessions du Comité selon les trois différentes options décrites à la partie II ci-dessus.

L'ordre du jour provisoire pour la 44^e session (*) est basé sur l'ordre du jour adopté par le Comité à sa 43^e session (Bakou, 2019). L'ordre du jour provisoire de la 45^e session (**) inclut des points d'ordre du jour récurrents / réguliers examinés à chaque session du Comité, ainsi que les points que le Comité, lors de ses précédentes sessions, a demandé pour examen à sa 45^e session. Enfin, l'ordre du jour provisoire pour une 44^e – 45^e session conjointe (***) combine les ordres du jour proposés pour les 44^e et 45^e sessions.

Tableau 1

44^e session (*) en 2020 pour l'Option 1 en 2021 pour l'Option 2	45^e session (**) en 2021 pour l'Option 1 en 2022 pour l'Option 2	44^e-45^e session conjointe (***) en 2021 pour l'Option 3
1. Séance d'ouverture	<i>idem</i>	<i>idem</i>
2. Admission des Observateurs	<i>idem</i>	<i>idem</i>
3A. Adoption de l'ordre du jour	<i>idem</i>	<i>idem</i>
3B. Adoption du calendrier	<i>idem</i>	<i>idem</i>
4. Rapport du Rapporteur de la 43 ^e session du Comité du patrimoine mondial (Bakou, 2019)	4. Rapport du Rapporteur de la 44 ^e session	4. Rapport du Rapporteur de la 43 ^e session
5A. Rapport du Centre du patrimoine mondial sur ses activités et sur la mise en œuvre des décisions du Comité du patrimoine mondial	<i>idem</i>	<i>idem</i> (rapport sur 2 ans)
5B. Rapport des Organisations consultatives	<i>idem</i>	<i>idem</i> (rapport sur 2 ans)
5C. Rapport d'avancement sur la Priorité Afrique, développement durable et patrimoine mondial	<i>idem</i>	<i>idem</i> (rapport sur 2 ans)
	5D. La Convention du patrimoine mondial et le développement durable	<i>idem</i>

44^e session (*) en 2020 pour l'Option 1 en 2021 pour l'Option 2	45^e session (**) en 2021 pour l'Option 1 en 2022 pour l'Option 2	44^e-45^e session conjointe (***) en 2021 pour l'Option 3
6. Suivi de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et Rapport d'avancement sur les centres de catégorie 2 associés au patrimoine mondial	<i>idem</i>	<i>idem</i> (rapport sur 2 ans)
7. Etat de conservation des biens du patrimoine mondial	<i>idem</i>	<i>idem</i>
7A. État de conservation de biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril (Total : 53 rapports SOC + 3 décisions générales)	<i>idem</i> (Total : +/- 53 rapports SOC + 3 décisions générales)	<i>idem</i> (Total : 53 rapports SOC + 3 décisions générales)
7B. État de conservation de biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (Total : 118 rapports SOC)	<i>idem</i> (Total : 79 rapports SOC min.)	<i>idem</i> (Total : 197 rapports SOC min.)
7C. Projet de mise à jour du document d'orientation sur l'impact du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial		7C. Projet de mise à jour du document d'orientation sur l'impact du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial
8. Processus de propositions d'inscription	<i>idem</i>	<i>idem</i>
8A. Listes indicatives des États parties	<i>idem</i>	<i>idem</i>
8B. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial (Total : 26 propositions d'inscription)	<i>idem</i> (Total : 22 propositions d'inscription max.)	<i>idem</i> (Total : 26 propositions d'inscription pour 44 COM + 22 propositions d'inscription max pour 45 COM.)
8C. Mise à jour de la Liste du patrimoine mondial et de la Liste du patrimoine mondial en péril	<i>idem</i>	<i>idem</i>
8D. Clarifications des limites et des superficies des biens par les États parties	<i>idem</i>	<i>idem</i> (reçues sur 2 ans)
8E. Examen et adoption des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle	<i>idem</i>	<i>idem</i> (reçues sur 2 ans)
9A. Processus en amont	<i>idem</i>	<i>idem</i>
10A. Rapport sur les résultats du troisième cycle de l'exercice du Rapport périodique dans les États Arabes		<i>idem</i> (ARB)
	10A. Rapport sur les résultats du troisième cycle de l'exercice du Rapport périodique en Afrique	<i>idem</i> (AFR)
	10B. Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du/des Plan(s) d'action pour le deuxième cycle de Rapports périodiques pour les autres régions	<i>idem</i>
10B. Rapport d'avancement sur le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques dans les autres régions	<i>idem</i>	<i>idem</i>

44^e session (*) en 2020 pour l'Option 1 en 2021 pour l'Option 2	45^e session (**) en 2021 pour l'Option 1 en 2022 pour l'Option 2	44^e-45^e session conjointe (***) en 2021 pour l'Option 3
11. Suivi des recommandations des évaluations et audits sur les méthodes de travail et résultats du Groupe de travail ad-hoc	<i>idem</i>	<i>idem</i>
12. Révision des Orientations	<i>idem</i>	<i>idem</i>
13. Assistance internationale	<i>idem</i>	<i>idem</i>
14. Présentation des comptes finaux du Fonds du patrimoine mondial pour 2018-2019, mise en œuvre du Fonds du patrimoine mondial au titre de l'exercice biennal 2020-2021 et suivi de la Décision 43 COM 14	14. Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2020-2021, proposition budgétaire du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice biennal 2022-2023 et suivi de la décision 44 COM 14	14. Présentation des comptes finaux du Fonds du patrimoine mondial pour 2018-2019, Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2020-2021, proposition budgétaire du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice biennal 2022-2023 et suivi de la décision 43 COM 14
15. Questions diverses	<i>idem</i>	<i>idem</i>
16. Élection du Président, des Vice-présidents et du Rapporteur de la 45 ^e session du Comité du patrimoine mondial	16. Election pour la 46 ^e session	16. Election pour la 46 ^e session
17. Ordre du jour provisoire de la 45 ^e session du Comité du patrimoine mondial	17. Ordre du jour provisoire de la 46 ^e session	17. Ordre du jour provisoire de la 46 ^e session
18. Adoption des décisions	<i>idem</i>	<i>idem</i>
19. Séance de clôture	<i>idem</i>	<i>idem</i>
= 31 points	= 32 points	= 34 points

Tableau 2 (seulement pour l'option 4)

Le tableau suivant présente les ordres du jour provisoires des 44^e et 45^e sessions du Comité du patrimoine mondial si elles devaient être tenues consécutivement l'une après l'autre, comme indiqué dans l'option 4 ci-dessus.

44^e session en 2021 pour l'Option 4	45^e session en 2021 pour l'Option 4
1. Séance d'ouverture	1. Séance d'ouverture
2. Admission des Observateurs	2. Admission des Observateurs
3A. Adoption de l'ordre du jour	3A. Adoption de l'ordre du jour
3B. Adoption du calendrier	3B. Adoption du calendrier
4. Rapport du Rapporteur de la 43 ^e session du Comité du patrimoine mondial (Bakou, 2019)	4. Rapport du Rapporteur de la 44 ^e session
5A. Rapport du Centre du patrimoine mondial sur ses activités et sur la mise en œuvre des décisions du Comité du patrimoine mondial (rapport sur 2 ans)	
5B. Rapport des Organisations consultatives (rapport sur 2 ans)	

44 ^e session en 2021 pour l'Option 4	45 ^e session en 2021 pour l'Option 4
5C. Rapport d'avancement sur la Priorité Afrique, développement durable et patrimoine mondial (rapport sur 2 ans)	
	5D. La Convention du patrimoine mondial et le développement durable
6. Suivi de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et Rapport d'avancement sur les centres de catégorie 2 associés au patrimoine mondial (rapport sur 2 ans)	
7. Etat de conservation des biens du patrimoine mondial	
7A. État de conservation de biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril (Total : 53 SOC reports + 3 décisions générales)	
7B. État de conservation de biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (Total : 118 SOC reports)	7B. État de conservation de biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (Total : 79 SOC reports min.)
7C. Projet de mise à jour du document d'orientation sur l'impact du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial	
8. Processus de propositions d'inscription	
8A. Listes indicatives des États parties	
8B. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial (Total : 26 propositions d'inscription)	8B. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial (Total : 22 propositions d'inscription max.)
8C. Mise à jour de la Liste du patrimoine mondial et de la Liste du patrimoine mondial en péril	8C. Mise à jour de la Liste du patrimoine mondial et de la Liste du patrimoine mondial en péril
8D. Clarifications des limites et des superficies des biens par les États parties (rapport sur 2 ans)	
8E. Examen et adoption des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle (rapport sur 2 ans)	
9A. Processus en amont	
10A. Rapport sur les résultats du troisième cycle de l'exercice du Rapport périodique dans les États Arabes	
	10A. Rapport sur les résultats du troisième cycle de l'exercice du Rapport périodique en Afrique
	10B. Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du/des Plan(s) d'action pour le deuxième cycle de Rapports périodiques pour les autres régions
10B. Rapport d'avancement sur le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques dans les autres régions	
11. Suivi des recommandations des évaluations et audits sur les méthodes de travail et résultats du Groupe de travail ad-hoc	
12. Révision des Orientations	12. Révision des Orientations
13. Assistance internationale	

44^e session en 2021 pour l'Option 4	45^e session en 2021 pour l'Option 4
14. Présentation des comptes finaux du Fonds du patrimoine mondial pour 2018-2019, mise en œuvre du Fonds du patrimoine mondial au titre de l'exercice biennal 2020-2021 et suivi de la Décision 43 COM 14	14. Proposition budgétaire du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice biennal 2022-2023
15. Questions diverses	15. Questions diverses
16. Élection du Président, des Vice-présidents et du Rapporteur de la 45 ^e session du Comité du patrimoine mondial	16. Élection du Président, des Vice-présidents et du Rapporteur de la 46 ^e session du Comité du patrimoine mondial
17. Ordre du jour provisoire de la 45 ^e session du Comité du patrimoine mondial	17. Ordre du jour provisoire de la 46 ^e session du Comité du patrimoine mondial
18. Adoption des décisions	18. Adoption des décisions
19. Séance de clôture	19. Séance de clôture
= 31 points	= 18 points

IV. AUTRES CONSIDÉRATIONS

Si une **session en ligne** devait être envisagée dans le cas où des restrictions de déplacement affecteraient le lieu de la session, les éléments suivants, entre autres, devraient être considérés:

- plus de 200 décisions devraient être examinées et potentiellement amendées en ligne, y compris un projet de décision complexe sur la révision des Orientations par exemple ;
- les réunions des groupes de travail (budget, Orientations) et des groupes de rédaction sur des points spécifiques devraient également être organisées en ligne ;
- les conditions de votes devraient être déterminées (comment conduire un scrutin à bulletin secret, par exemple) ;
- limitation du nombre de participants connectés via une plateforme en ligne ;
- différences de fuseaux horaires entre régions (entre Amérique latine et Caraïbes et l'Asie-Pacifique par exemple) qui entraîneraient des sessions n'excédant pas 2 à 3 heures par jour, prolongeant ainsi considérablement la durée de la session (pour information, durant sa 43^e session en 2019 le Comité a eu 60 heures de débats).

Mandat des membres du Comité du patrimoine mondial : la durée du mandat envisagée par la Convention est de 6 ans. Cependant, en 2001, l'Assemblée générale dans sa Résolution **13 GA 9**, paragraphe 6, a « invit[é] les Etats parties à la Convention du patrimoine mondial à réduire volontairement leur mandat pour le faire passer de six à quatre ans ». Bien que cette invitation ne soit pas contraignante pour les Etats membres, elle a été en pratique suivie par le passé et les élections sont depuis 2005 organisées par l'Assemblée générale sur la base d'une rotation de quatre ans. Il convient de noter que les Etats parties spécifient la durée du mandat pour lequel ils se portent candidats lorsqu'ils soumettent leur candidature. Cette durée est reflétée dans les documents officiels présentant la liste des candidats à l'élection au Comité lors d'une session spécifique de l'Assemblée générale.

Tous les membres actuels du Comité ont présenté leur candidature pour une durée de 4 ans et l'Assemblée générale les a élus sur cette base (comme indiqué dans les documents WHC/17/21.GA/INF.5A du 17 octobre 2017 et WHC/19/22.GA/INF.5A.Rev du 25 novembre 2019). En conséquence, la décision de tenir la 44^e session du Comité en 2021 ne devrait pas, en tant que telle, impacter la durée de leurs fonctions ni la fin de leur mandat.